

Pays du Mont-Blanc  
& VALLÉE DE L'ARVE

# GUIDE DE LA SAISONNALITÉ

HIVER/ÉTÉ 2020-2021



  
ESPACES  
SAISONNIERS  
PAYS DU MONT-BLANC

*Bien vivre ma saison !*

# Edito

## Employeur ou salarié, demandeur d'emploi ou en activité, ce guide est le vôtre !

*Le Tourisme et la pôle d'activité sont des enjeux majeurs pour la Haute Savoie. Chaque année, notre Département doit relever le défi d'accueillir des milliers de touristes venus du monde entier, et ce secteur - vital pour les pays de montagne - génère un nombre important d'emplois.*

*Dans un contexte concurrentiel croissant, et l'émergence de nouvelles destinations, la qualité de l'accueil et des prestations proposées aux touristes qui viennent profiter de notre environnement est fondamentale.*

*Les saisonniers qui, chaque saison, contribuent à la vitalité du tourisme, sont pour la Haute Savoie une ressource humaine indispensable.*

*Nous le savons, les difficultés rencontrées par les saisonniers sont nombreuses, et le travail en saison est particulièrement exigeant.*

*C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité, avec l'assistance des acteurs de la saison, publier ce guide à votre attention.*

*Il a été conçu pour être une source d'information actualisée, synchrone et pratique afin de faciliter vos démarches et vous aider à mieux vivre votre saison.*

*Nous vous rappelons également que nos Espaces Saisonniers se tiennent à votre disposition pour répondre à toute question que ce soit avant, pendant ou après votre saison.*

## Bonne saison à tous !

## SOMMAIRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES	4
Emploi	6
Réglementation du travail	8
Logement	12
Santé et social	16
Vie quotidienne	22
Formation - orientation	25
Autres contacts	30



Suivez notre page FACEBOOK !  
Espaces Saisonniers Arve Giffre Mont-Blanc





ESPACE SAISONNIER

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC  
VALLÉE DE CHAMONIX

MJC - Maison Pour Tous

MSAP - 94 promenade du Fori

74400 CHAMONIX MONT BLANC

## INFORMATIONS GENERALES

### ESPACE SAISONNIER - MAISON DE SERVICE AU PUBLIC VALLÉE DE CHAMONIX

MJC - Maison Pour Tous

MSAP - 94 promenade du Fori

74400 CHAMONIX MONT BLANC

Contact : [msapcham@faucignymontblanc.fr](mailto:msapcham@faucignymontblanc.fr)

Tel : 06.08.30.96.34

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi : 9h-12h30 / 13h30-17h

Mercredi : 9h-12h30

Judi : 9h-12h30 / 13h30-17h

Vendredi : 9h-12h

Web : [www.saison-mont-blanc.fr](http://www.saison-mont-blanc.fr)



info en +

### Les groupes de saisonniers sur les réseaux sociaux :

En station ou ailleurs en France, la communauté des saisonniers fait passer des bons plans de logement, de sorties et d'emploi ! Rendez-vous sur notre page facebook pour les trouver tous.

Plus d'info sur : [www.facebook.com/SaisonArvePMB](http://www.facebook.com/SaisonArvePMB)

A consulter aussi la page facebook : Les saisonniers de Chamonix



Ouvert à l'année

ESPACES  
SAISONNIERS  
PAYS D'EMOR - H. JANC

## EMPLOYEUR - SALARIÉ - DEMANDEUR D'EMPLOI

■■■■■■■ **Ge service est le votre !** ■■■■■■■

### ■■■■ ACCUEIL ET SERVICES AU PUBLIC

L'Espace Saisonnier, a été labellisé Maison de Services Au Public en 2017. Cet espace est ouvert à l'année. Nous accueillons et informons tout public (demandeurs d'emploi, salariés, employeurs, saisonniers ou résidents). Vous y trouverez un soutien dans vos démarches administratives liées à l'emploi, la formation, la santé, le logement et toutes autres demandes.

La Maison de Services au Public vous propose :

- une aide à la recherche d'emploi
- une information sur le logement saisonnier
- un espace informatique mis à disposition
- un accompagnement aux démarches administratives
- un conseil à la rédaction de CV et lettre de motivation
- un relais d'information des partenaires (CAF, CPAM, Préfecture).

# Emploi



## OÙ M'ADRESSER : POUR TROUVER UN EMPLOI / POUR RECRUTER

### Pôle emploi

#### - Pour les candidats :

Pôle Emploi - *Av. Anne de Chaulioux* - 171 Place Edmond Desaillood, 74400 Chamonix-Mont-Blanc

Tel : 39-49 (service gratuit)

[www.emploi-store.fr](http://www.emploi-store.fr)

#### - Pour les employeurs

[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr) - 39 95 (service gratuit + prix appel)

### Mission Locale Jeunes

Permanence à Chamonix le vendredi après-midi - Dans les locaux de la MJC Maison pour Tous

94 promenade du Fori - 74400 CHAMONIX

Tél : 04.50.18.31.39 sur Rendez-Vous

[www.missionlocale.fr](http://www.missionlocale.fr)

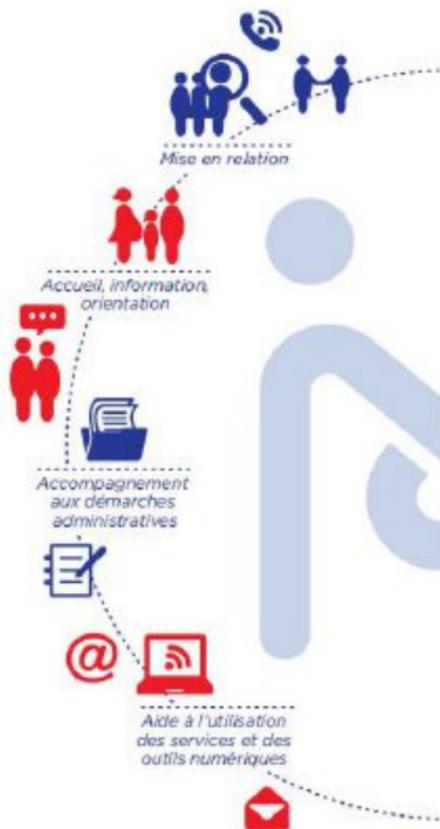
Pour connaître les permanences contactez la Mission Locale Faucigny Mont-Blanc :

CLUSES : 03 04 50 89 72 30 - SALLANCHES : 04 50 18 31 39

BONNEVILLE : 04 50 97 29 50

CHAMONIX

# MAISON DE SERVICES AU PUBLIC



**MSAP - Maison Pour Tous**

**94 promenade du Forl**

**74400 CHAMONIX**

**[msepcham@aucigny/montblanc.com](mailto:msepcham@aucigny/montblanc.com)**

**Tél. 06.08.30.96.34**

**Horaires d'ouverture au public**

**Lundi** 9h-12h30 et 13h30-17h00

**Mardi** 9h-12h30 et 13h30-17h00

**Mercredi** 9h-12h30

**Judi** 9h-12h30 et 13h30-17h00

**Vendredi** 9h-12h

## Réglementation du travail

### OÙ M'INFORMER SUR LE DROIT DU TRAVAIL ?

#### ||||| DIRECCTE

La DIRECCTE informe les salariés et les entreprises sur le droit du travail (conditions d'embauche, rupture d'un contrat de travail, représentation des salariés au sein de l'entreprise, etc.) et veille au respect de l'application du droit social en entreprise (durée du travail, santé au travail, rémunérations, etc.).

Une équipe de conseillers de la DIRECCTE informe gratuitement

- Grâce au numéro unique : 08 06 000 126. Les services téléphoniques sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h (prix d'un appel local).
- En prenant rendez-vous avec nos services ou en posant leur question en ligne à l'adresse suivante <http://auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr/Vos-interlocuteurs-17741>

Sur ce site internet, sélectionner le département de la Haute-Savoie et le mode de délivrance des renseignements souhaité

### Le contrat de travail saisonnier

Attention : ces informations sont d'ordre général. Pour connaître les règles applicables à votre contrat de travail, vous devez vous référer à la Convention collective dont vous dépendez.

#### ||||| Le contrat saisonnier (à durée déterminée)

C'est un contrat écrit : il est remis par l'employeur dans les 2 jours ouvrables suivant l'embauche. Principales mentions obligatoires : le motif du contrat, la rémunération, la date de fin du contrat ou à défaut d'un terme précis la durée minimale de la saison (garantie d'emploi).

## Afin de connaître vos droits

### Période d'essai

La période d'essai ne peut excéder un jour par semaine de travail dans la limite de 2 semaines au maximum si le contrat est inférieur à 6 mois. Si le contrat ne prévoit pas de date précise de fin de contrat, la période d'essai est calculée en fonction de la durée minimale du contrat. Toute période d'essai fait objet d'une rémunération

### Renouvellement

Le contrat saisonnier peut comporter une clause de renouvellement intégrant les modalités concrètes de son application. A défaut, l'avenant signé renouvelant le contrat doit être signé et remis au salarié avant l'arrivée du terme du contrat initialement fixé à défaut.

### Reconduction du CDD saisonnier pour la saison suivante

En l'absence d'accord collectif, un droit à la reconduction s'applique si le salarié saisonnier a effectué au moins deux mêmes saisons dans la même entreprise sur deux années consécutives et si l'employeur dispose d'un emploi saisonnier à pourvoir, compatible avec la qualification du salarié.

### La rupture du contrat est possible dans les cas suivants :

- Accord des parties
- Faute grave de l'employeur ou du salarié
- Conclusion par le salarié d'un contrat à durée indéterminée
- Inaptitude médicale prononcée par le Médecin du travail

A la fin du contrat, l'employeur doit remettre : une attestation Pôle emploi, un certificat de travail, un reçu pour solde de tout compte (qui peut être dénoncé par lettre recommandée dans les 6 mois suivant la date de signature).

### La convention collective

La mention de la convention collective applicable dans l'entreprise doit être inscrite dans le contrat de travail et sur les bulletins de salaire. La convention collective, les accords collectifs doivent être tenus à la disposition des salariés : un avis affiché dans l'établissement doit préciser les modalités de consultation.

Les conventions collectives sont également accessibles sur le site internet « LEGIFRANCE » (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

## Afin de connaître vos droits

### Le salaire

Taux horaire du Smic au 1er janvier 2020 : 10,15 € brut

**Documents à remettre au salarié tous les mois :**

- un bulletin de salaire lors du paiement de la rémunération
- un document mentionnant le nombre des heures supplémentaires compensées par un repos compensateur équivalent

• un document de décompte mensuel de la durée du travail en cas d'horaires non collectifs

Le bulletin de paie doit distinguer les heures payées au taux horaire normal et les heures payées au taux horaire majoré (majoration pour heures supplémentaires, majoration pour heures de nuit, etc.).

**Le paiement des heures supplémentaires :**

Les heures effectuées de la 36<sup>ème</sup> à la 43<sup>ème</sup> heure sont majorées à 25%, au-delà de la 43<sup>ème</sup> heure, elles sont majorées de 50% sauf si la convention collective (ou accord collectif) prévoit des taux différents (par exemple dans les hôtels, cafés restaurants).

Si les heures supplémentaires ne sont pas payées en fin de mois mais compensées par un repos compensateur équivalent, ce temps de repos doit intégrer la majoration relative aux heures supplémentaires.

Les repos compensateurs équivalents sont des repos (et non un dispositif de modulation) ; ils doivent donc être pris par journée entière (7 heures) ou par demi-journée (3,50 heures) et non heure par heure.

### La durée de travail

La durée légale du travail est 35 heures par semaine. Elle détermine, hors cas d'aménagement du temps de travail sur tout ou partie de l'année, le seuil de déclenchement des heures supplémentaires.

Durée maximale quotidienne : 10 heures

Repos entre deux jours de travail : 11 heures

Durée maximale hebdomadaire moyenne sur 12 semaines consécutives : 44 heures

Durée maximale hebdomadaire absolue : 48 heures.

Attention : une convention collective peut prévoir des durées maximales journalières différentes, comme par exemple pour les Hôtels, Cafés, Restaurants.

L'employeur doit tenir un document de suivi individuel du temps de travail quotidien et hebdomadaire (heures réellement effectuées) pour chaque salarié lorsque l'horaire de travail n'est pas le même d'un salarié à l'autre dans un même service (horaire non collectif).



# Services juridiques

## QUELLES RÉPONSES ADMINISTRATIVES À VOS QUESTIONS ?

### 3939 ALLO SERVICE PUBLIC

Obtenez une réponse ou une orientation à une demande de renseignement administratif.

### Antenne de Justice

Service public d'accès aux droits et d'orientation juridique.

Plus d'infos : Cluses - 04 50 96 84 63

### Conciliateur de justice

Règlement à l'amiable des différends (voisinage, propriétaire/locataire, contrat de travail, impayés, malfaçons)

Exclusivement sur rendez vous les 1er et 3eme jeudis du mois de 13h30 à 17h15 à la MSAP de Chamonix  
Tél : 07.67.23.57.01

### Defenseur des Droits

Chargé de défendre les droits et libertés dans 5 domaines de compétences déterminés par la loi.

Permanence tous les jeudis à l'antenne de justice - Tel : 04.50.96.84.63

### ASSIJES - Association d'Intervention Judiciaire et Sociale

Service d'aide aux victimes : accueil, écoute, information, orientation. Ne se substitue pas aux avocats.

Reçoit sur rendez-vous. Plus d'infos : [assijes@orange.fr](mailto:assijes@orange.fr) - Cluses : 04 50 98 84 63

### CIDFF - Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles

Plus d'infos : [www.cidff74.fr](http://www.cidff74.fr) - Tél. : 04 50 09 52 40 - Mail : [accueil@cidff74.fr](mailto:accueil@cidff74.fr)

Reçoit sur RDV : le mercredi sur Cluses / le lundi, mardi, jeudi, vendredi sur Bonneville

# Logement



## À QUI M'ADRESSER POUR TROUVER UN LOGEMENT ?

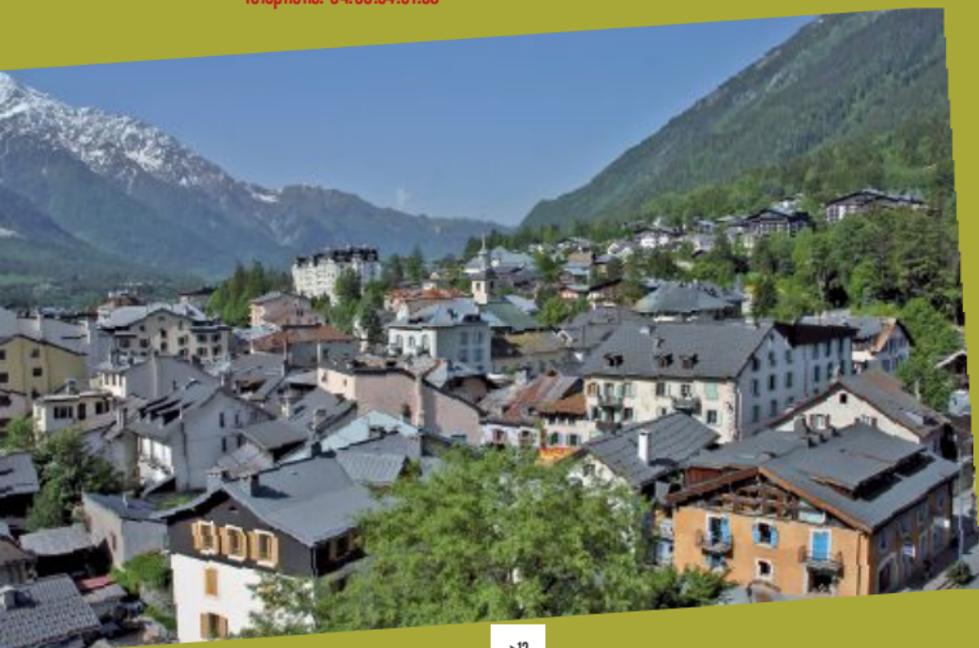
Plusieurs structures peuvent vous héberger de manière provisoire. Il faut vous renseigner auprès des mairies et/ou Espaces Saisonniers.

### Secteur Chamonix : Logement solidaire

Vous êtes employeur, vous êtes à la recherche d'un logement pour votre salarié saisonnier. Le service logement solidaire de la Communauté de communes de la vallée de Chamonix peut vous mettre en relation avec un propriétaire qui souhaite mettre son bien en location.

Mail : [logement.solidaire@cc-valledechamonixmb.fr](mailto:logement.solidaire@cc-valledechamonixmb.fr)

Téléphone: 04.50.54.6758



## CONSEIL

Anticipez vos recherches et privilégiez pour une première saison les offres d'emploi logées !

### PAYS DU MONT-BLANC / VALLÉE DE L'ARVE

#### Offres et informations logement

[www.chamonix-mont-blanc.fr](http://www.chamonix-mont-blanc.fr)

Rubrique « votre Mairie en ligne / Saisonniers »

#### FJT (Foyer de Jeunes Travailleurs) « La Marmotte »

Chamonix - Tél. 04 50 53 20 13

#### Maison des Cimes (57 logements pour les saisonniers)

Chamonix - Tél. 04 50 53 31 52

#### Campings (été) Renseignements et réservations auprès des Offices de Tourisme - (voir annuaire)

#### Pour les « camions » :

#### Camping des Molliaesses à Chamonix et l'aire des Houches

Infos et inscription au CCAS de la Mairie de Chamonix au 04.50.53.92.16

#### FJT (Foyer de Jeunes Travailleurs)

Cluses - Tél. 04 50 98 16 61

## BON À SAVOIR

### Le logement fourni par mon employeur doit-il répondre à certains critères ?

Oui, il doit répondre à des exigences minimales de décence en termes de surface, de volume, d'équipements (fenêtres, aérations, etc.). Le logement ne doit pas être libéré par le saisonnier durant une suspension de son contrat de travail (arrêt maladie par exemple).

Plus d'infos : documentation DIRECCTE « les règles légales » (disponible à l'Espace Saisonnier)

Attention : logement fourni par l'employeur ne veut pas forcément dire « gratuit » !

## LES AIDES AU LOGEMENT

Comme tout locataire, vous pouvez contacter des organismes spécialisés pour connaître vos droits et obligations.

### La CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

Suivant le type de logement, le montant du loyer, votre situation familiale et vos ressources (et celles des personnes vivant sous votre toit), vous pouvez peut-être bénéficier d'une Aide personnalisée au logement (Apl), d'une Allocation de logement familiale (Alf) ou d'une Allocation de logement sociale (Als), non cumulables entre elles. Antennes et permanences sociales de la CAF à Cluses, Bonneville et Sallanches.

Plus d'infos : [www.caf.fr](http://www.caf.fr) ou tél. : 0 810 25 74 10 ou renseignez vous auprès de la Maison de Services Au Public

### ACTION LOGEMENT : Pour tous les salariés du secteur privé

> Avance LOCA-PASS® : prêt de 1200€ maximum pour financer le dépôt de garantie demandé par le bailleur. (remboursement sans intérêt sur une durée maximale de 25 mois)

Garantie VISALE : Prise en charge du paiement du loyer et des charges locatives de la résidence principale en cas de défaillance.

4 avenue de Chambéry 74000 ANNECY - Tél. 04 50 52 80 09 - Web : [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)

### L'ADIL (Agence Départementale d'Informations sur le Logement)

L'ADIL renseignera sur les différentes formes de location et sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales. Permanences ADIL au Pays du Mont-Blanc et en Vallée de l'Arve : 04 50 45 79 72.

4 avenue de Chambéry 74000 ANNECY - Tél. 04 50 45 79 72 - Web : [www.adil74.org](http://www.adil74.org)





# Santé & Social



## SANTÉ AU TRAVAIL / MÉDECINE DU TRAVAIL

Ce service a pour objet de prévenir toute altération de la santé des salariés, du fait de leur travail, notamment en surveillant leur état de santé, les conditions d'hygiène du travail et les risques liés à l'environnement du travail. Les services de Santé au Travail sont à votre disposition pour toute question.

Chamonix : 320 rue Allobroges 74400 Chamonix-Mont-Blanc - Tél : 04 50 53 29 84

## ACCÈS AUX SOINS

### CPAM - L'ASSURANCE MALADIE

"Je dois être affilié à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ou à la Mutualité Sociale Agricole. J'ai toujours sur moi ma Carte Vitale et à défaut, mon attestation de droits. Je peux mettre à jour ma carte dans toutes les pharmacies du département. Je la présente systématiquement au professionnel de santé que je consulte."

Contact :

- Par courrier : Caisse d'Assurance Maladie, 2 rue Robert Schuman - 74984 Annecy Cedex 9
- Par téléphone : 3646 du lundi au vendredi de 8h à 17h (service 0.06€/min+prix de l'appel)
- Par internet : [ameli.fr](http://ameli.fr)

### La protection universelle maladie (PUMA)

La protection universelle maladie assure aux personnes qui exercent une activité professionnelle en France ou qui résident en France de façon stable et régulière, la prise en charge des frais de santé en cas de maladie ou de maternité, à titre personnel et de manière continue tout au long de la vie.

### Les Mutuelles (complémentaire santé)

Tous les employeurs ont désormais l'obligation de fournir une complémentaire santé collective à leurs salariés, et de participer au moins à hauteur de 50 % du prix des cotisations.

Pour la branche professionnelle de l'hôtellerie-restauration, votre complémentaire est KLESIA : Renseignez-vous, des aides sociales existent : aide au permis de conduire, aux soins exceptionnels, aux parents isolés, ...

## SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

### CMC - Centre Médico-Psychologique

Etablissements qui regroupent des spécialistes et proposent une offre de soins mentaux pris en charge par la Sécurité Sociale.

Sallanches : 04 50 47 89 18

Cluses : 04 50 96 14 66

Bonneville : 04 50 25 99 91

Thonon les Bains : 04 50 17 17 00

### PEJ - Point Écoute Jeunes

Le PEJ, s'adresse aux scolaires, aux mineurs, aux jeunes en difficulté, entourage, professionnels. Il assure une fonction d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et d'orientation. Une psychologue est à votre écoute sur toutes les problématiques que vous pouvez rencontrer.

Rendez-vous gratuits et anonymes.

Thonon les Bains : 04 50 71 53 72

Vetraz Monthoux : 04 50 95 09 58

Cluses : 04 50 96 49 82

Sallanches : 04 50 58 04 86

## PERMANENCE D'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ OÙ SE RENDRE ?

*Vous avez des difficultés pour vous faire soigner, vous ou vos proches êtes malades mais vous n'avez pas d'assurance maladie, vous êtes malades et vous n'avez pas de droits, pas de papiers, ...*

*Vous pouvez bénéficier d'une consultation avec un médecin et une assistante sociale gratuitement, avec ou sans rendez-vous.*

### Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc

380 Rue de l'Hôpital

74700 SALLANCHES

Tél : 04 50 47 31 78 (touche 1)

### Accueil P.A.S.S. le vendredi de 9h à 12h

au service des Urgences de Sallanches les semaines impaires

Et le dernier mardi du mois de 9h à 12h au service des

Urgences de Chamonix



### Consultations d'addictologie

Prendre un rendez-vous de consultation :

Centre hospitalier du Pays du Mont Blanc

360 rue de l'hôpital 74700 Sallanches

Tel : 04.57.27.20.32

Email : [hmb@ch-sallanches-chamonix.fr](mailto:hmb@ch-sallanches-chamonix.fr)

Horaires d'ouverture de l'accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi 8h30 - 12h ; 13h30 - 17h

### Association OPPELIA THYLAC

L'association OPPELIA a pour objet d'apporter une aide aux personnes, adolescents et adultes et leur entourage, qui rencontrent des difficultés psychologiques, sociales et sanitaires, en particulier celles liées à l'usage de drogues et aux addictions.

[www.oppelia.fr](http://www.oppelia.fr)

8 avenue de Cran - 74000 ANNECY

Tél : 06.30.64.87.18

Du lundi au vendredi 9h - 12h30 ; 14h - 16h30

### A.P.RE.TO.

L'A.P.R.E.T.O s'adresse à toute personne confrontée à un problème d'addiction ou substance psychoactive illicite ou licite ou à une activité à risque (jeu, sport, internet)

Plus d'infos :

CSPA de la Vallée de l'Arve - Cluses

10 avenue de la gare 74300 Cluses

Tél : 04.50.98.30.12

Site web : [www.apreto.fr](http://www.apreto.fr)

Contact mail : [apreto@wanadoo.fr](mailto:apreto@wanadoo.fr)



## Centre de planification

Consultations médicales et informations relatives à la contraception, entretiens post IVG, etc.  
Délivrance gratuite de la contraception d'urgence. Diagnostic de grossesse.

Centre hospitalier du Pays du Mont Blanc  
380 rue de l'hôpital 74700 Sallanches  
Tel : 04.57.27.20.45

Du lundi au vendredi 8h30 - 12h / 13h30 - 17h

## PMI - Protection Maternelle Infantile

Vous pouvez prendre rendez-vous avec la sage-femme du secteur. Elle se déplace en station à la demande.

Plus d'infos : PMI Secteur 04 50 33 22 45

### BON À SAVOIR

#### CEGIDD : Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic

Les Consultations et les analyses sont anonymes, confidentielles et gratuites. Résultats rendus sous 48 h.

Sallanches et Chamonix. Infos et prises de rendez-vous :  
04 50 74 30 49

**SIDA INFO SERVICE**

N° vert : 0800 840 800

[www.sida-info-service.org](http://www.sida-info-service.org)





## QUESTIONS SOCIALES & FAMILIALES

### ||||||| Pôle Médico-Social

Les assistantes sociales du Département peuvent vous accompagner dans vos démarches : santé, logement, problèmes financiers ou familiaux. Les assistantes sociales reçoivent sur rendez-vous. Le service de Protection Maternelle Infantile (PMI) peut vous aider et vous orienter pour tout ce qui concerne la maternité et les enfants (santé, mode de garde).

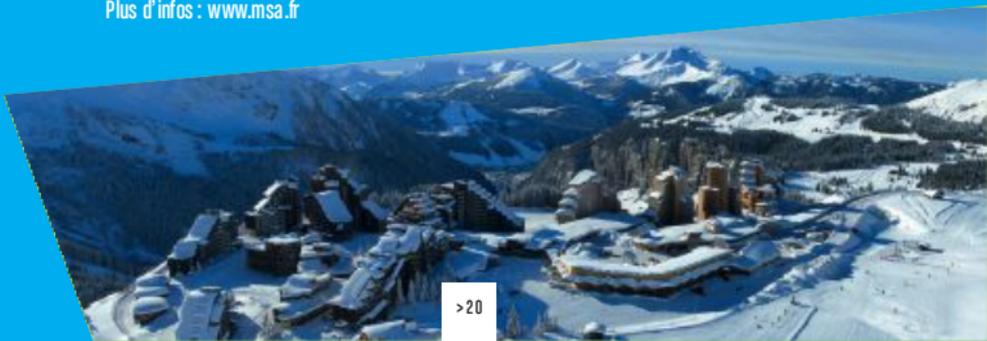
Pôle Médico-Social de Chamonix  
286 rue du Lyret  
74400 CHAMONIX  
Tél. 04 50 33 23 38

### ||||||| Caisse Allocation Familiales (CAF)

La CAF sert plusieurs prestations en fonction de vos revenus et de votre situation : vous attendez un enfant ? Vous souhaitez le faire garder ? Vous rencontrez des difficultés financières pour vous loger ? Vous vivez une situation précaire ? La Caisse d'Allocations Familiales est là pour vous accompagner.

plus d'info : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)  
Tel : 0810 257 410

La MSA propose les mêmes prestations que la CAF pour les personnes affiliées au régime agricole.  
Plus d'infos : [www.msa.fr](http://www.msa.fr)





# Vie Quotidienne



## LA CARTE SAISONNIÈRE “ AVANTAGE ” DE CHAMONIX

La carte saisonnière est disponible à la Mairie de Chamonix (Service Population).

Elle permet d'avoir accès gratuitement aux transports en commun (réseau bus et train) sur tout le canton de Chamonix (de Servoz à Vallorcine) et de bénéficier de tarifs préférentiels sur les infrastructures municipales : piscine, patinoire, musées, Fondation Gianadda)... et les remontées mécaniques.

De plus, elle donne accès gratuitement à 4 parkings (1h de stationnements maximum par jour).

Conditions d'attribution : (Prix : 5 €)

- > Carte délivrée sur présentation du contrat de travail.
- > Valable durant toute la saison (6 mois).
- > Photo d'identité réalisée sur place.
- > Contrat de travail.
- > Justificatif de domicile sur la Communauté de Communes
- > Formulaire à remplir.

Plus d'infos :

Mairie : 38 Place de l'Église, Chamonix - Téléphone : 04 50 53 11 13

Site : [www.chamonix.fr](http://www.chamonix.fr)



## LES TRANSPORTS

Trouver toutes les solutions pour vous déplacer (navettes gratuites, trains, ....)

- Pour Chamonix et sa vallée, renseignez-vous, beaucoup de solutions gratuites existent : [chamonix.com/se-deplacerj3,fr.html](http://chamonix.com/se-deplacerj3,fr.html)
- Pour la Haute-savoie, regardez sur [mobicime.hautsavoie.fr](http://mobicime.hautsavoie.fr)

### Chamonix Bus

Le réseau de transport urbain Chamonix Bus dessert toute la vallée de Chamonix, de Servoz au village du Tour. Il permet d'accéder aux départs des remontées mécaniques de la vallée.

Plus d'info : Site : [www.chamonix-bus.com](http://www.chamonix-bus.com)

Tél : 04 50 53 05 55

Email : [montblancbus@transdev.com](mailto:montblancbus@transdev.com)

### Train Mont-Blanc Express

Ligne SNCF desservant tous les villages entre Saint Gervais/Le Fayet, Vallorcine et Martigny (Suisse). Ce train touristique est un moyen unique de découvrir confortablement les vallées de Chamonix et du Trient.

Contact : Gare SNCF Chamonix

40 place de la Gare

74400 CHAMONIX

[www.sncf.fr](http://www.sncf.fr)

Tél : 35 35

### Montenbus - Transport à la demande sur le Pays du Mont Blanc (10 communes)

Pour faire ses courses, se rendre à un rendez-vous ou rejoindre le centre d'une commune, rien n'est plus facile avec Montenbus, le service de transport à la demande de la Communauté de Communes. Pratique, simple et peu onéreux, Montenbus permet de se déplacer facilement sur les 10 communes.

<http://www.montenbus.fr> - Par téléphone : 0 800 20 13 74

Par email : [tad@borini.com](mailto:tad@borini.com)

Plus d'infos : 0 800 20 13 74



## LES ANIMATIONS

### Offices du Tourisme

Vous trouverez dans les offices de tourisme le programme des animations, le plan de la station, celui des pistes, la carte des randonnées et les horaires des transports...

<http://www.savoie-mont-blanc.com/>

OT de CHAMONIX

Tél. 04 50 53 00 24

### Maisons des Jeunes et de la Culture

La MJC et le centre culturel "Salle Léon Curral" proposent de nombreuses activités tout au long de l'année.

**Maison de la jeunesse et de la culture (MJC)**

Maison pour Tous

94 promenade Fori

74400 CHAMONIX-MONT-BLANC

Tél. 04 50 53 12 24

Salle Léon Curral

213 avenue Albert Gruffat

74700 SALANCHES

Tél. 04.50.91.56.46

### Bibliothèque / Médiathèque

La bibliothèque-Médiathèque vous propose de nombreux ouvrages, ainsi que des animations pour les enfants.

Plus d'infos :

Chamonix : 04 50 53 34 82 - [www.mediathèques-valléeechamonix.fr](http://www.mediathèques-valléeechamonix.fr)



>24



# Formation

**Vous souhaitez une formation,  
ou une reconversion professionnelle**



## Compte Personnel Formation (CPF)

Le CPF permet à toute personne active dès son entrée sur le marché du travail d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle. L'ambition du CPF est de maintenir son employabilité et à la sécurisation du parcours professionnel.

pour plus d'infos : [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)

## Pôle emploi

Vous souhaitez évoluer professionnellement, ou vous réorienter ? A travers le Conseil en Evolution Professionnels, Pôle emploi vous informe sur les métiers qui recrutent, le marché du travail et les possibilités de formation.

[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr) ou votre agence locale de proximité pour un rendez-vous avec votre conseiller.

Tél. 39 49

## Mission Locale Jeunes

Accueil et information des jeunes de 16 à 25 ans

Plus d'infos : [www.missionlocale.fr](http://www.missionlocale.fr)

## La Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi (MIFE)

Aide gratuite dédiées en matière d'orientation, de formation, de Validation des Acquis de l'Expérience, de création d'entreprise.

Accompagnement à l'élaboration de projets professionnels.

MIFE 74 - 3 rue Léon Rey-Grange - 74960 MEYTHET

Tél. : 04.50.23.32.66 - [www.mife74.org](http://www.mife74.org)

## Portail de l'orientation tout au long de la vie en Rhône-Alpes

Découvrez les métiers. Recherchez une formation ou un dispositif pour évoluer dans votre vie professionnelle. Créez votre emploi, montez votre entreprise.

Plus d'infos : [www.orientation.auvergnerhonealpes.fr](http://www.orientation.auvergnerhonealpes.fr)

## BON A SAVOIR

Les centres de formation assurent un rôle d'information auprès du public et peuvent ainsi orienter les personnes concernées vers un Conseiller en évolution professionnelle (Pole Emploi, Mission Locale Jeunes, CAP Emploi) en cas de besoin.

## LES FORMATIONS SPÉCIFIQUES SELON SON SECTEUR D'ACTIVITÉ

### Hôtellerie Restauration (cuisine, service, réception, management, etc.)

> LA SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS DES SAISONNIERS (SPP-SAISONNIERS) -  
SE FORMER EN INTERSAISON

Les actions destinées à sécuriser les parcours professionnels des saisonniers sont une exclusivité de l'OPCA Fafih. Un dispositif particulier qui permet aux saisonniers d'accéder plus facilement à la formation.

#### Qu'est-ce que la SPP-S ?

C est un crédit de 21 heures de formation par année civile. Ces heures sont fractionnables, à vous de décider de leur utilisation selon le type et la durée des formations qui vous intéressent.

#### Qui est concerné ?

Les travailleurs saisonniers qui justifient d'une saison réalisée au cours des 5 dernières années et d'une durée minimale de 2 mois dans l'Hôtellerie-Restauration, quel que soit leur statut (salarié, demandeur d'emploi, ...) et quelle que soit la période de l'année.

#### Quel est le coût ?

Les heures de formation sont intégralement financées par l'OPCA Fafih.

#### A qui s'adresser ?

Contactez l'organisme de formation de votre choix en lui présentant la demande de prise en charge SPP-Saisonniers.

Plus d'infos : [www.fafih.com](http://www.fafih.com) / [www.metiers-hotel-resto.fr](http://www.metiers-hotel-resto.fr)





La GNI 74 souhaite la bienvenue à tout les saisonniers et les remerciend d'avoir choisi le Haute-Savoie pour exercer ce métier passionnant qu'est l'Hôtellerie-Restauration. Notre département offre de nombreuses possibilités de travail dans des lieux mythiques et très variés des lacs à la Haute Montagne en passant par les villes et villages champêtres. Vous découvrirez la grande diversité de nos clientèles aussi bien locale que de touristes du monde entier, la Haute-Savoie est donc ouverte et très cosmopolite. Nos Hôteliers Restaurateurs et Cafetiers sont habitués depuis toujours à accueillir des travailleurs saisonniers qui apportent un dynamisme essentiel à la réussite des saisons. Je vous souhaite en leur nom à tous une belle expérience dans notre région.

GNI 74 wish a warm welcome to all seasonnal workers and thank you for choosing the Haute-Savoie to practice what the job in hospitality industry. Our land offers many opportunities for work in in mytic places such as lake, High Mountain, Cities or Small Villages. You will discover our wide variety of clientele, local, foreign people from all over the world. Haute-Savoie is an openmind and cosmopolitan country. Hotel, Restaurant and Cafe owners welcome for many years seasonnal workers and we know it is a dynamic task for our season. I wish you all a great experience in our amazing country.

**ERIC PANTALACCI**  
Président Général de GNI 74

**Pour plus d'infos : [www.gni-rare.fr](http://www.gni-rare.fr)**

### GEIQ BTP Pays De Savoie - Ain

Le GEIQ BTP PAYS DE SAVOIE - AIN regroupe plus de 550 artisans et entrepreneurs sur la Savoie, la Haute-Savoie et l'Ain, représentant toutes les filières du Bâtiment et des Travaux Publics.

Sa mission est de recruter, qualifier et accompagner de nouveaux salariés candidats à une reconversion dans le BTP.

- Si vous êtes saisonniers, possibilité de conserver votre emploi l'hiver pour devenir bi actif en ayant stabilité, évolution et variété professionnelle,
- Alternance « emploi & formation » adaptée à votre potentiel et aux besoins du marché,
- Accompagnement personnalisé pour évoluer et gérer l'enchaînement des saisons,

Plus d'infos : [www.geiqbtp.fr](http://www.geiqbtp.fr)

15 rue Andromède - Parc Altaïs - 74650 CHAVANOD

Tel : 04.50.45.69.83 Email : [info@geiqbtp.fr](mailto:info@geiqbtp.fr)

### GEIQ Métiers du Tourisme en Pays de Savoie

Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification spécialisé dans les métiers du Tourisme, du sport et des loisirs.

Il est chargé par ses entreprises adhérentes de sélectionner, recruter, former et accompagner les profils correspondants à leurs besoins.

Le GEIQ propose des emplois en contrats de professionnalisation à temps complet d'une durée de 6 à 12 mois, selon les métiers et les qualifications.

Il est l'employeur et intègre ses salariés auprès de ses adhérents via une convention de mise à disposition.

Contact : GEIQ MT - 83 Route de la Fortune, 73240 Aime

Téléphone : 04 57 55 02 75 - Mobile : 06 19 74 09 29

Email: [info@geiq-mt.com](mailto:info@geiq-mt.com)



Info en +

## L'association ADIE

Association reconnue d'utilité publique, l'Adie aide les personnes qui rencontrent des difficultés à obtenir un crédit bancaire classique à se maintenir dans l'emploi et à créer leur entreprise grâce au microcrédit.

En tant que saisonnier ou pluriactifs, l'Adie peut vous aider à financer votre formation professionnelle, mobilité, installation ou création de votre micro entreprise.

Pour plus d'infos : Fabrice HERMOUET - fhermouet@adie.org - Tél : 09 69 32 81 10

[www.adie.org](http://www.adie.org)

RDV à Seynod et Sallanches

## TRAVAILLER À L'ÉTRANGER

### Club TELI

(Travail Etudes et Loisirs Internationaux)

Le Club TELI permet de trouver des offres d'emploi, de stage, de bénévolat ou une place au pair et d'avoir accès à des milliers d'adresses utiles d'employeurs qui recrutent et de nombreux bons plans.

L'adhésion de 45 euros par an.

Plus d'infos : [www.teli.asso.fr](http://www.teli.asso.fr)

Les Claret - 73670 SAINT PIERRE D'ENTREMONT

Tel. : 04 79 85 24 63

Email : [contact@teli.asso.fr](mailto:contact@teli.asso.fr)



# Après la saison ?

## PÔLE EMPLOI À CONTACTER

Pour vous inscrire ou réinscrire, un clic de souris suffit ! Rendez-vous sur [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr). Grâce au formulaire intelligent qui s'adapte à votre situation, l'inscription en ligne, c'est facile et rapide.

Avant de commencer votre demande d'inscription en ligne, munissez-vous de votre numéro de sécurité sociale ou numéro d'identifiant Pôle emploi, vos documents concernant vos activités, un relevé d'identité bancaire, et votre CV.

A noter, pour faire votre inscription, vous pouvez utiliser les postes informatiques en libre accès en agence Pôle emploi à Chamonix ou à la MSAP.

### Pôle emploi Chamonix

171 Place Edmond Desailoud  
74400 Chamonix-Mont-Blanc

## AUTRES CONTACTS

### POINT ACCUEIL SAISONNIERS DU HAUT CHABLAIS

44 route de morzine  
74110 MONTRION D

Contact : [pas@hautchablais.fr](mailto:pas@hautchablais.fr)  
Tel : 06.43.37.70.62  
ou 04.50.80.48.05



INFOS

Pour un maximum d'informations et de détails :  
[www.saison-mont-blanc.fr](http://www.saison-mont-blanc.fr)



# S'organiser

## CALENDRIER 2021



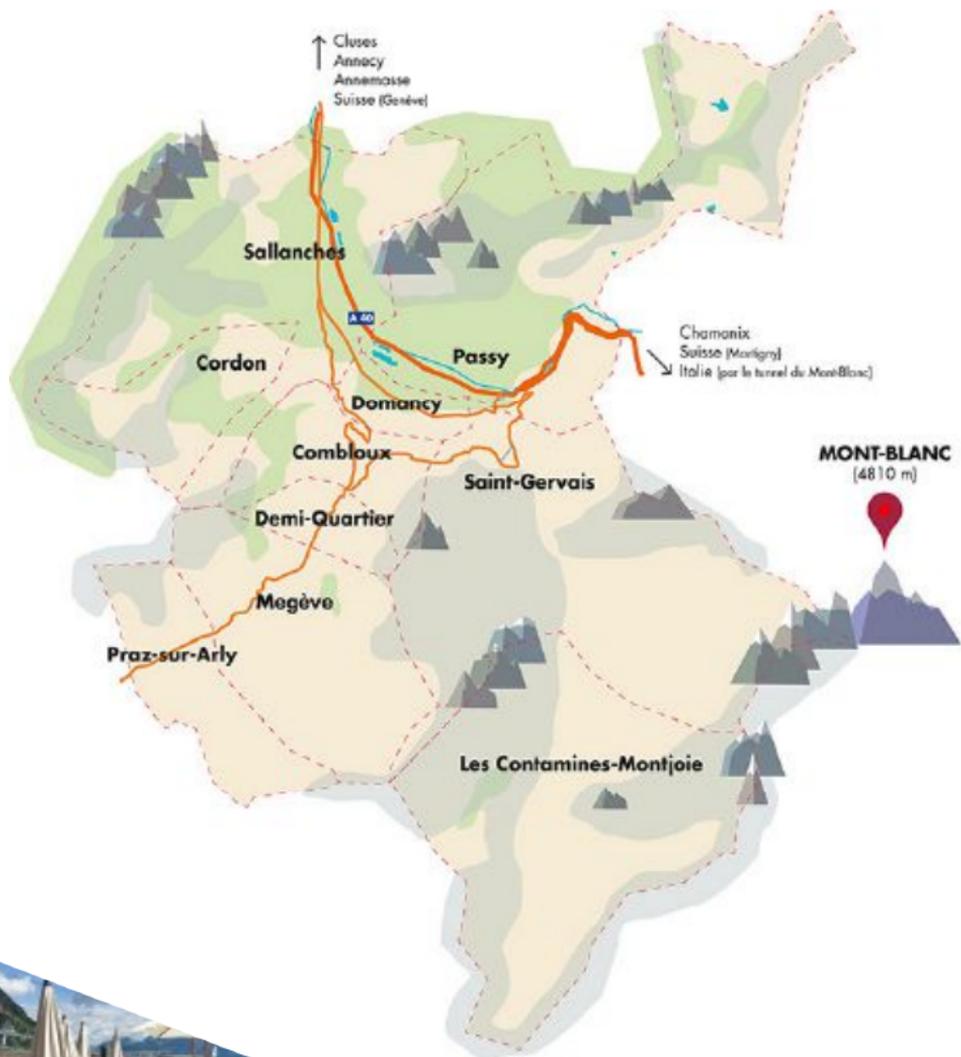
JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
01 Jour de l'An	L 1 Élia	L 1 Aabin	01 Hugues	01 Fête du travail	M 1 Justin
02 Basile	M 2 Présentation	M 2 Charles le B.	02 Vendred Saint	02 Boris	M 2 Blanche
03 Geneviève	M 3 Blaise	M 3 Guinolé	03 Richard	L 3 Phil. Jacq.	03 Kevin
L 4 Odian	J 4 Véronique	J 4 Casimir	04 Pâques	M 4 Sylvain	04 Clotilde
M 5 Edouard	F 5 Agathe	F 5 Olive	L 5 L. de Pâques	M 5 Judith	05 Igor
M 6 Epiphanie	S 6 Gaston	S 6 Colette	M 6 Marcelin	J 6 Prudence	06 Norbert
J 7 Raymond	J 7 Euguénie	J 7 Félicité	M 7 J.-B. de la S.	07 Goble	L 7 Gilbert
M 8 Lucien	L 8 Jacqueline	L 8 Jean de Dieu	J 8 Julie	08 Victoire 45	M 8 Médard
S 9 Alo	M 9 Apolline	M 9 Françoise	M 9 Gauthier	09 Yachme	M 9 Diane
S 10 Guillaume	M 10 Arnaud	M 10 Vivien	S 10 Rubert	L 10 Solange	J 10 Lancy
L 11 Paulin	J 11 N.-D. Lourdes	J 11 Basine	011 Stanislas	M 11 Estelle	Y 11 Barnabé
M 12 Tésiane	M 12 Noël	M 12 Joëlle	L 12 Jules	M 12 Jean-Christ.	012 Guy
M 13 Yvette	S 13 Béatrice	S 13 Rodrigue	M 13 Job	013 Ascension	013 Antoine de P.
J 14 Nini	014 Valentin	014 Murielle	M 14 Maxime	Y 14 Mathias	L 14 Eléide
M 15 Rémi	L 15 Claude	L 15 Louÿs	J 15 Patrice	S 15 Denise	M 15 Germaine
S 16 Marcel	M 16 Mand'gras	M 16 Bénédicte	Y 16 Benoît	016 Honoré	M 16 J.-Fr. Rigès
017 Roseline	M 17 Cécile	M 17 Patrice	S 17 Anicet	L 17 Pascal	J 17 Hervé
L 18 Prosa	J 18 Bernadette	J 18 Cyrille	018 Parfait	M 18 Eric	Y 18 Léonore
M 19 Marins	M 19 Gabin	M 19 Joseph	L 19 Emma	M 19 Yves	S 19 Bonnard
M 20 Sébastien	S 20 Amélie	S 20 PENTECÔTES	M 20 Odette	J 20 Bernardin	020 F. des Pères
J 21 Agnès	021 P. Damien	021 Clémence	M 21 Anselme	Y 21 Constantin	L 21 ÈTE
022 Vincent	L 22 Isabelle	L 22 Léa	L 22 Léa	S 22 Émile	M 22 Alban
S 23 Barnard	M 23 Lazare	M 23 Victoire	Y 23 Georges	023 Pentecôte	M 23 Audrey
024 F. de Sales	M 24 Modeste	M 24 Cath. de Sud.	S 24 Fidèle	L 24 L. de Pentecôte	J 24 Jean-Bapt.
L 25 Conv. S. Paul	J 25 Raméo	J 25 Annonciation	025 jour du souvenir	M 25 Sophie	Y 25 Prosper
M 26 Paul	M 26 Nestor	F 26 Larisa	L 26 Aïda	M 26 Bénérent	S 26 Anselme
M 27 Angèle	S 27 Honoré	027 Héloïe	M 27 Osa	J 27 Augustin	027 Fernand
J 28 Th. d'Agui	028 Romain	028 Romain	M 28 Valérie	Y 28 Germain	L 28 Irinée
M 29 Gildas	L 29 Gwendys	L 29 Gwendys	J 29 Cath. de St.	S 29 Aymard	M 29 Pierre, Paul
S 30 Martine	M 30 Amélie	M 30 Amélie	Y 30 Robert	030 F. des Mères	M 30 Mortal
031 Marcelle	M 31 Benjamin	M 31 Benjamin	L 31 Visitation		

■ LONL A : Basse-normandie, Bordeaux, Clermont, Grand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Paris  
 ■ LONL U : Aix, Marseille, Amiens, Caen



JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
J 1 Thierry	<b>J 1 Alphonse</b>	H 1 Gilles	V 1 Thér. de TE.	<b>L 1 Toussaint</b>	H 1 Florence
H 2 Martinier	L 2 Julien-Eyn.	J 2 Ingrid	S 2 Léger	H 2 DéLuz	J 2 Viviane
S 3 Thomas	H 3 Lydie	V 3 Grégoire	<b>D 3 Gérard</b>	H 3 Hubert	V 3 Xavier
<b>J 4 Florent</b>	H 4 J.-M. Vianey	S 4 Rosalie	L 4 Fr. d'Assise	J 4 Charles	S 4 Barbara
L 5 Antoine	J 5 Abel	<b>D 5 Raïssa</b>	H 5 Fleur	V 5 Sylvie	<b>D 5 Gérard</b>
H 6 Mariette	J 6 Transfiguration	L 6 Bertrand	H 6 Bruno	S 6 Bertille	L 6 Nicolas
H 7 Racul	S 7 Gaïtan	H 7 Reine	J 7 Serge	<b>D 7 Carine</b>	H 7 Ambroise
H 8 Thibault	<b>J 8 Dominique</b>	H 8 Nativité N.-D.	V 8 Pélage	L 8 Geoffroy	H 8 Im. Concept
H 9 Amandine	L 9 Amour	J 9 Alain	S 9 Denis	H 9 Théodore	J 9 Pierre Feurier
S 10 Ulrich	H 10 Laurent	V 10 Inès	<b>D 10 Ghislain</b>	H 10 Léon	V 10 Romaric
<b>J 11 Benoit</b>	H 11 Claire	S 11 Adélie	L 11 Timin	<b>J 11 Armistice 1918</b>	S 11 Daniel
L 13 Olivier	J 13 Gabriel	<b>H 13 Apollinaire</b>	H 13 Wilfrid	V 13 Ernest	H 13 Jean Fr. J'ls
H 13 Henri, Joël	J 13 Hippolyte	L 13 Aimé	H 13 Gérard	S 13 Brice	L 13 Lucie
<b>H 14 Fête Nationale</b>	S 14 Bernard	H 14 La Ste Croix	J 14 Juste	<b>D 14 Sidaine</b>	H 14 Odile
J 15 Donald	<b>J 15 Assomption</b>	H 15 Roland	V 15 Thér. d'Avila	L 15 Albert	H 15 Ninon
H 15 N D N.-Carmel	L 15 Armand	J 15 Edith	S 15 Edwige	H 15 Marguerite	H 15 Alice
S 17 Charlotte	H 17 Hyacinthe	V 17 Renaud	<b>D 17 Beaudou</b>	H 17 Elisabeth	V 17 Gaël
<b>J 18 Trézière</b>	H 18 Hélène	S 18 Nadjda	L 18 Luc	J 18 Aude	S 18 Gaëlle
L 19 Arsène	J 19 Jean-Eudes	<b>D 19 Ermine</b>	H 19 René	V 19 Tanguy	<b>D 19 Urbain</b>
H 20 Marina	J 20 Bernard	L 20 Day	H 20 Adeline	S 20 Edmond	L 20 Abraham
H 21 Victor	S 21 Christophe	H 21 Mathieu	J 21 Céline	<b>D 21 Chris Roi</b>	H 21 HVER
J 22 Marie-Mad.	<b>J 22 Fabrice</b>	H 22 AUTOMNE	V 22 Docteur	L 22 Cécile	H 22 Xavière
H 23 Brigitte	L 23 Raze de L.	J 23 Constant	S 23 Jean de C.	H 23 Clément	J 23 Amoral
S 24 Christine	H 24 Barthélémy	V 24 Thède	<b>D 24 Florentin</b>	H 24 Flora	V 24 Adèle
<b>J 25 Jacques</b>	H 25 Louis	S 25 Hermann	L 25 Cécile	J 25 Cath. L.	<b>S 25 Noël</b>
L 26 Anne, Joach.	J 26 Natacha	<b>D 26 Clém. Dan.</b>	H 26 Dinah	V 26 Delphine	<b>D 26 Etienne</b>
H 27 Nathalie	J 27 Monique	L 27 Vic. de P.	H 27 Emeline	S 27 Séverin	L 27 Jean
H 28 Samson	S 28 Agathe	H 28 Vincent	J 28 Simon, Jude	<b>D 28 Avert</b>	H 28 Innocents
J 29 Marthe	<b>J 29 Sabine</b>	H 29 Michel	V 29 Narcisse	L 29 Samarin	H 29 David
H 30 Juliette	L 30 Flore	J 30 Jérôme	S 30 Bienvenue	H 30 André	J 30 Roger
S 31 Ignace de L.	H 31 Arsède		<b>D 31 Quentin</b>		V 31 Sylvestre

lts, Nancy, Yozz, Nantes, Niob, Orleans, ours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, ■ ZONE C : Grail, Montcelles, Paris, Toulouse, Versailles



Crédits photos : © Stockphoto - © Fotolia.com , © mangostock , © contrastwerkstatt ,  
 © Ints © Suprijono Suharjoto , © galam , © laurent hamels , © depositphotos  
 © benjamin py , © Andres Rodriguez , © Yahia LOUKKAL , © Chlorophylle , © Monkey  
 Business , © Malcolm , © Konstantin Sutyagin , © DjggiBodgi.com , © ccpmb.fr ,  
 © M.L.L. , © GDL , © styf , © Andy Dean - ©Maison de l'emploi : Guillaume Geneau - © Mairie  
 de Chamonix Mont-Blanc : Karine Payot  
 © Maison de l'Emploi : Chrystelle Deiss - © GBOBTP Pays de Savoie - Ain - © Compagnie du  
 Mont-Blanc - C. L'iparoti - M. Dalmasso - M. Colmel.

# Je trie mes déchets

Où ? dans les nombreux conteneurs  
semi-enterrés ou aériens présents  
dans votre commune d'accueil.

Comment ? grâce à la signalétique  
sur chaque conteneur de collecte :



Ces consignes de tri sont valables  
sur les communes de :

- Chamonix
- Cohennaz
- Combloux
- Cordon
- Crest-Voland
- Demi-Quartier
- Domaney
- Flumet
- La Gliettaz
- Les Contamines
- Les Houches
- Megève
- ND de Bellecombe
- Passy
- Praz-sur-Arly
- St Gervais-les-bains
- St Nicolas-la-chapelle
- Sallanches
- Servoz
- Vallorcine

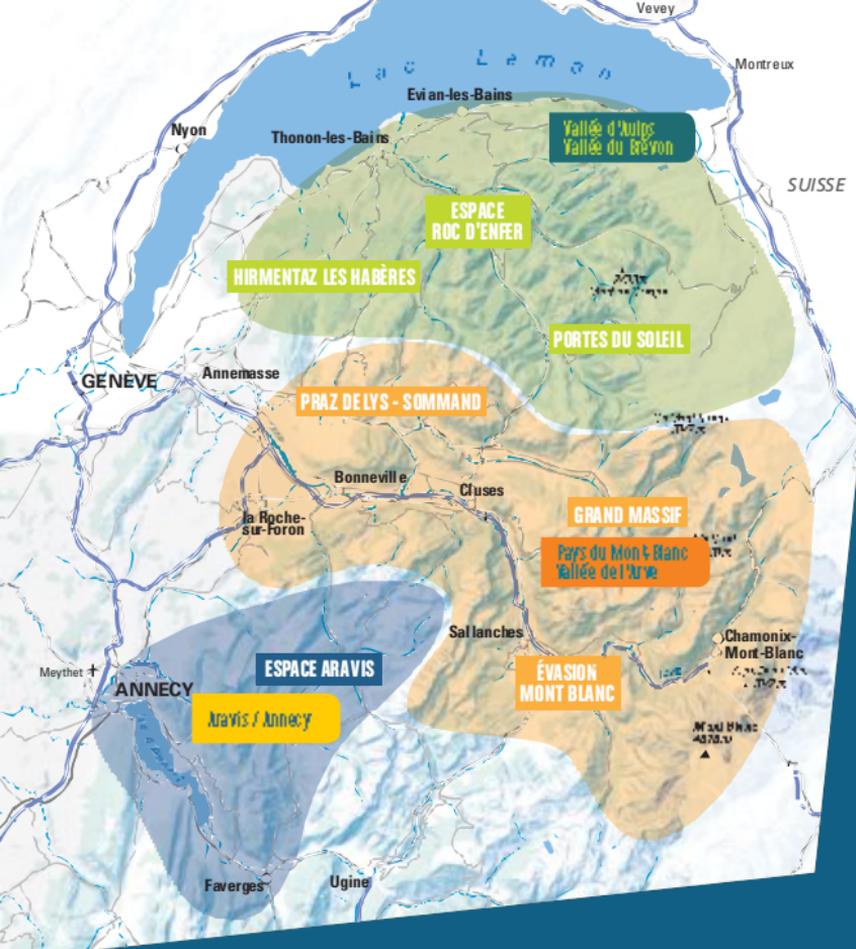
Pour les autres communes,  
renseignez-vous auprès de la mairie.

*Merci d'agir pour nos vallées !*



**SITOM**  
des Vallées  
du Mont-Blanc

Tel 04 50 78 10 48 - [contact@sitom.fr](mailto:contact@sitom.fr) - [www.sitom.valléesmontblanc.fr](http://www.sitom.valléesmontblanc.fr)



## Pays du Mont-Blanc - Vallée de l'Arve

